



CONSEIL COMMUNAL
ÉCLÉPENS

EXTRAIT

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal
de la Commune d'Eclépens

Séance du 31 octobre 2024

Présidence de Monsieur Bertrand Favre, Président.

Le Conseil communal d'Eclépens,

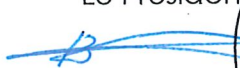
- vu le préavis N° 14/2024 de la Municipalité, relatif au projet de création de droit distinct et permanent de superficie (DDP) de 100 ans sur une portion de la parcelle n° 110 et octroi à la Fondation Equitim pour la construction de bâtiments abritant des surfaces d'activité et des logements seniors (LADA),
- vu et entendu les rapports de la Commission des finances et d'urbanisme chargées d'étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

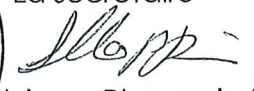
décide

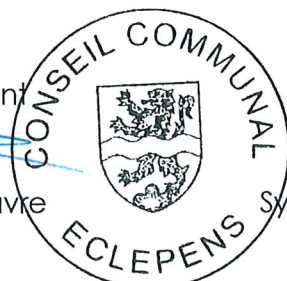
1. **d'autoriser la Municipalité à créer un droit distinct et permanent de superficie (DDP) de 100 ans sur une portion de la parcelle n° 110 et de l'octroyer à la Fondation Equitim pour la construction de bâtiments abritant des surfaces d'activité et des logements seniors (LADA).**
2. **de prendre acte que la Fondation Equitim garantit à la Commune d'Eclépens une redevance annuelle de CHF 60'000.- pour une surface brute de plancher (SBP) de 3900m2 et stationnements extérieurs pour les besoins du projet. Cette rente sera indexée à l'ISPC (Indice Suisse des Prix à la Consommation).**

Ainsi délibéré en séance du 31 octobre 2024.

Pour extrait conforme l'attestent :

Le Président  Bertrand Favre

La secrétaire  Sylviane Chappuis





CONSEIL COMMUNAL
ÉCLÉPENS

EXTRAIT

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal
de la Commune d'Eclépens

Séance du 31 octobre 2024

Présidence de Monsieur Bertrand Favre, Président.

Le Conseil communal d'Eclépens,

- vu le préavis N° 15/2024 de la Municipalité,
- vu et entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

adopte

**sans amendement la modification de l'Art. 28 des statuts, selon Annexe, section
« Libellé modifié ».**

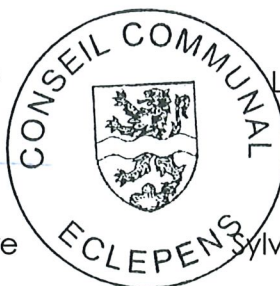
Ainsi délibéré en séance du 31 octobre 2024.

Pour extrait conforme l'attestent :

Le Président



Bertrand Favre



La secrétaire



Sylviane Chappuis

